



COMMUNIQUE DE PRESSE

Remboursement par anticipation d'une partie du tirage sur la Ligne de Précaution et de Liquidité

Rabat, le 23 décembre 2020

Le Maroc a procédé le 21 décembre 2020 au remboursement par anticipation au FMI d'un montant de 651 millions de DTS (Droits de Tirage Spéciaux), soit l'équivalent de près de 936 millions de dollars américains ou 8,4 milliards de dirhams. Cette opération sera effective le 8 janvier 2021.

Il est à rappeler que dans le cadre de sa réponse proactive à la crise de la pandémie de la Covid-19, notre pays avait procédé le 7 avril 2020 à un tirage sur la Ligne de Précaution et de Liquidité pour un montant équivalent à près de 3 milliards de dollars américains, remboursable sur 5 ans, avec une période de grâce de 3 ans.

A présent, et après l'effort de mobilisation exceptionnel du Trésor, avec notamment deux émissions sur le marché financier international, l'encours des AOR (Avoirs Officiels de Réserve) du Maroc a atteint un niveau confortable qui lui permet de couvrir au-delà de sept mois de ses importations de biens et services, une situation qui devrait se maintenir à moyen terme.

Ce rachat anticipé permet de soulager les engagements financiers futurs du pays tout en réduisant le coût grâce en particulier aux conditions très favorables de la dernière émission du Trésor à l'international. Cette opération ne manquera pas non plus de renforcer la confiance des investisseurs et des marchés dans notre économie.

Par ailleurs, cette opération a été unanimement saluée par les membres du Conseil d'administration du FMI lors de sa réunion du 18 décembre à l'occasion de l'examen du rapport des consultations au titre de l'Article IV pour le Maroc.